



• Préambule

Naturophonia a pour principale vocation de **faire découvrir la nature par les sons** : chants et cris d'animaux (biophonie) et bruits provoqués par les éléments naturels (géophonie).

Son principal outil : une plateforme de téléchargement sur internet mettant à disposition du grand public (mais aussi des professionnels du son et de l'image et des scientifiques) un très large échantillon de la biodiversité sonore de la planète, à un tarif modeste.

Naturophonia a également pour ambition de **valoriser le travail des audionaturalistes** (amateurs ou professionnels) **et des artistes sonores** travaillant avec les sons de la nature : vaste entreprise dans une société où l'image prédomine (au prix de sa banalisation) et où les sons de l'environnement sont trop souvent ramenés aux « bruits domestiques », aux nuisances, aux mesures répressives, etc.

• Contenu et objectifs de la sortie

Une sortie Naturophonia est une sortie de groupes, encadrée par un ou plusieurs animateurs spécialisés dans l'écoute de l'environnement naturel, auteur(s) et/ou partenaire(s) identifié(s) de Naturophonia. Ouverte à tous publics, elle aborde des thématiques en lien direct avec l'écoute de la nature, l'écologie et l'environnement sonore, les pratiques des audionaturalistes, des phonographistes, des artistes sonores...

Il peut s'agir d'une sortie organisée dans un cadre professionnel, par un animateur salarié ou indépendant. Il peut également s'agir d'une sortie encadrée dans un cadre bénévole.

Une sortie Naturophonia a pour objectifs de faire apprécier les richesses de la nature, d'offrir une véritable immersion dans le milieu naturel, de favoriser la rencontre et le partage, mais surtout de faire comprendre que l'écoute de l'environnement peut être source d'enseignement et de plaisir.

• Engagements de l'animateur de la sortie

▷ L'animateur doit préalablement repérer les lieux, définir un parcours ne présentant aucun danger majeur et le ponctuer de postes d'écoute et d'observation (matérialisés ou non).

▷ En matière de signalisation, l'animateur s'engage de manière générale à prendre connaissance et à respecter la réglementation relative aux sites visités.

▷ En matière de protection de la nature, l'animateur s'engage à respecter la réglementation spécifique des espaces naturels protégés : réserves naturelles régionales ou nationales, arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, etc. Il s'engage par ailleurs à prendre les précautions nécessaires pour minimiser les risques de dérangement de la faune au cours du repérage et de la sortie : contrôle des émissions sonores et olfactives, utilisation très modérée de l'éclairage nocturne, de la repasse, des appeaux, etc.

▷ Le nombre maximum de personnes encadrées par un animateur est de 12.

▷ L'animateur s'engage à partager des connaissances naturalistes, écologiques et biologiques... sur les phénomènes et les espèces animales entendues de manière à susciter la curiosité et l'éveil du public.

▷ L'animateur s'engage à assurer toute animation programmée (sauf cas de force majeure ou manque d'inscriptions) et à respecter les horaires annoncés.

Consultez les sorties et événements Naturophonia sur :

<http://www.naturophonia.com/>

⇒ Encadré Naturophonia informations

⇒ Lien « Événements et sorties »